



**CONSEIL COMMUNAL
CORBEYRIER**

Séance ordinaire du 5 décembre 2024

A 20h15

A la Salle communale de Corbeyrier

**Procès-verbal
N°16**

// Approuvé en séance du 20 mars 2025 //

Présidence : Jean-Paul Henry

Secrétariat : Morgane Lüthi

Ordre du Jour

1. Appel.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 octobre 2024.
4. Communications du bureau.
5. Préavis municipal 24-11 | Relatif à l'adoption d'un nouveau règlement et tarifs sur les émoluments administratifs de l'Office de la population.
6. Préavis municipal 24-12 | Budget 2025.
7. Communications de la Municipalité.
8. Divers et propositions individuelles.

Convoqué par courrier en séance ordinaire, le Conseil communal se réunit ce jeudi 5 décembre 2024 à la salle communale de Corbeyrier. **Le président, Monsieur Jean-Paul Henry**, ouvre la séance à 20h15 en saluant les conseillers et les membres de la Municipalité, il remercie également la boursière communale, **Mme Marie-Claire Melet** pour sa présence.

1. Appel

L'appel nominatif fait constater la présence de 23 conseillers.

Excusés : Mme Isabelle Bournoud, Mme Sandra Charpié, M Norbert Charpié, M Alexandre Melet, M. Antoine Perrin, Mme Marie-Claude Olloz, M. Vincent Hentsch

Le quorum étant atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer.

2. Adoption de l'ordre du jour

M. Jean-Paul Henry, président en donne lecture.

Vote : **L'ordre du jour est accepté à l'unanimité, sans abstention.**

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 octobre 2024

La lecture n'est pas demandée.

Vote : **Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, sans abstention.**

4. Communications du bureau

M. Jean-Paul Henry président, précise qu'en cas d'absence d'un conseiller, il est nécessaire d'en informer la secrétaire ou le président uniquement, avant le début de la séance.

M. Jean-Paul Henry président, informe le conseil qu'il a assisté, le 26 novembre, à une séance de l'union des Communes Vaudoises sur la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise dont une partie de la présentation se trouve dans le budget 2025.

M. Jean-Paul Henry président, informe le conseil qu'après la séance, un apéritif est offert par la Municipalité qu'il remercie.

M. Jean-Paul Henry président, regrette d'avoir dû annuler le préavis N° 24-10 et s'excuse du travail effectué par la commission dans le vide.

5. Préavis municipal 24-11 | Relatif à l'adoption d'un nouveau règlement et tarifs sur les émoluments administratifs de l'Office de la population.

Discussion

Mme Michèle Métraux, rapporteur, donne lecture du rapport au conseil.

M. Jean-Paul Henry président, ouvre la discussion sur ce préavis.

Décision

Vu le préavis municipal 24-11, où le rapport de la commission de gestion, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, **le Conseil communal vote (à main levée) et décide à l'unanimité, sans abstention :**

- D'accepter ce nouveau règlement et tarifs sur les émoluments administratifs de l'Office de la population tel que présenté.
- D'en fixer l'entrée en vigueur dès l'approbation définitive par le Chef du Département concerné.

6. Préavis 24-12 | Budget 2025

Discussion

Mme Michèle Métraux, rapporteur, donne lecture du rapport au conseil.

M. Jean-Paul Henry président, ouvre la discussion sur ce préavis :

M. Sylvain Genillard, remercie la Municipalité et **Mme. Marie-Claire Melet** pour la qualité du préavis.

Décision

Vu le préavis municipal 24-12, où le rapport de la commission de gestion, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, **le Conseil communal vote (à main levée) et décide à l'unanimité, sans abstention :**

- D'adopter le budget de fonctionnement pour l'année 2025 tel que présenté.
- De valider le tarif des taxes communales pour l'année 2025.

7. Communications de la Municipalité

M. Guy Bochud, municipal, informe l'assemblée sur le PRU (point de rencontre en cas d'urgence), ce point de rencontre se trouve dans la salle communale. C'est la Municipalité qui en est responsable. Il recommande également à tout le monde de télécharger l'application «Swissalerte». Il y a également la possibilité de s'inscrire à la commune pour recevoir les informations d'urgence sur la commune.

M. Guy Bochud, municipal, nous parle également de la démolition de la cabane de la Praille qui sera effectuée en mars 2025 par la Protection civile. A l'intérieur de la cabane, il y a du mobilier, si quelqu'un est intéressé à la reprise de ce mobilier, il peut s'adresser à **M. Guy Bochud**.

M. Guy Bochud, municipal regrette également qu'il y ait eu des vols dans cette cabane, d'une génératrice notamment.

M. Jean-Louis Bugnion fait remarquer au conseil que celui qui a volé la génératrice dans la cabane avait forcément la clé. Il semble qu'une troisième clé a été égarée.

M. Marc Tauxe, nous informe qu'il avait averti **M Steve Dind, municipal**, qu'une fenêtre était ouverte ce printemps.

Mme Christine Christen, municipale, informe le conseil sur le retrait temporaire du préavis 24-10.

M. Jean-Louis Bugnion, regrette de ne pas savoir de quoi parlait le préavis 24-10.

Mme Christine Christen, municipale, lui répond en détail.

M. Christian Roubaty, municipal, informe le conseil que Sunrise et Salt ont retiré leur recours concernant l'antenne du Molard donc sur ce lieu, il n'y aura pas d'antenne.

M. Christian Roubaty, municipal, nous informe que la commune a dans l'obligation de fournir de l'eau aux citoyens uniquement à partir du 4^{ème} jour de pénurie. Ce qui veut dire que chaque citoyen devrait avoir au moins 3 jours d'eau alimentaire en réserve chez lui.

M. Christian Roubaty, municipal, nous informe qu'en fonction de l'avancement sur le préavis sur la turbidité de l'eau, il demandera peut-être un conseil extraordinaire car ces travaux seront urgents.

M. Christian Roubaty, municipal, nous indique que le fait de partager l'eau avec Yvorne serait une excellente chose pour nos deux communes.

M. Sylvain Genillard, demande pourquoi il y a beaucoup plus de turbidité dans l'eau depuis deux ans.

M. Christian Roubaty, municipal, lui répond que les nouveaux appareils sont bien plus efficaces et précis que l'ancien.

Mme Monique Tschumi syndique explique au conseil l'historique de l'achat et des divers travaux effectués dans le bâtiment de la Diligence.

Mme Monique Tschumi, syndique propose au conseil plusieurs solutions pour ce bâtiment :
Premièrement, ne rien faire et espérer qu'un restaurateur se propose à le reprendre.
Deuxièmement, vendre le bâtiment à contre-cœur.
Troisièmement, offrir le loyer du restaurant pendant une période à définir, peut-être six mois ou une année. Le déficit de cette solution est estimé à 20'400.-

Mme Sandrine Chalet, propose une coopérative avec l'école ou une autre action sociale.

Mme Monique Tschumi, syndique, lui répond que oui ce serait possible mais que cela doit être fait par les citoyens car ce n'était pas le rôle de la Municipalité.

Mme Daphné Perrin, demande si le bail commercial du restaurant est de 5 ans ou d'une année ? Et propose peut-être seulement 6 mois de loyer offert afin d'éviter les profiteurs.

Mme Monique Tschumi, syndique, lui répond que la gérance devrait être capable de trouver une solution convenable.

Mme Daphné Perrin, demande s'il est possible de vendre à la condition de garder le restaurant.

Mme Monique Tschumi, syndique, lui répond que non ce n'est pas possible.

M. Robin Pittet, propose un sondage aux citoyens afin de trouver un lieu qui convienne au plus de personnes possibles.

M. Guy Bochud, municipal, précise que c'est au législatif d'agir.

Mme Sonia Dénéréaz, se demande comment, en cas de gratuité du loyer, la Municipalité pourrait continuer les travaux nécessaires au maintien du bâtiment.

M. Valentin Bournoud, insiste sur le fait que vide ou gratuit cela ne change rien. Au moins s'il y a quelqu'un qui tient le restaurant, il paiera des impôts.

M. Jean-Louis Bugnion, propose de faire un contrat afin d'être sûr que la personne reste après la gratuité de loyer. Il insiste également sur le fait que si les gens ne venaient pas au Quart d'heure Vaudois c'est surtout car le patron n'était pas très sympathique.

M. Phillippe Nicolier, demande s'il y a un appartement avec le restaurant.

Mme Monique Tschumi, syndique, lui répond que oui et que c'est tout à fait possible de remettre l'appartement au goût du jour.

Mme Léonore Melet, demande ce que va devenir la salle des fêtes en-dessous du restaurant.

Mme Monique Tschumi, syndique, lui répond que l'électricité a été mise aux normes et que c'est la confrérie de Loup qui va louer les locaux pour entreposer son matériel. Cette salle a été condamnée pour les manifestations pour cause de sécurité.

Mme Sandrine Chalet, demande si ce local sera vendu avec le restaurant.

Mme Monique Tschumi, syndique, lui répond que oui.

Mme Monique Tschumi, syndique, demande s'il est possible de procéder à un vote auprès des conseillers afin de connaître leur avis.

M. Jean-Paul Henry, président, lui répond que oui mais que ce vote uniquement à titre informatif et n'engagera en rien le conseil et la Municipalité.

Mme Sandrine Chalet, propose de voter pour une quatrième proposition, une séance avec la population.

M. Jean-Paul Henry, président, soumet le conseil à un vote concernant ces points, il en résulte que les conseillers sont favorables à une baisse de loyer et défavorables à une vente.

Le conseil demande également de proposer une séance pour connaître les souhaits de la population sur l'avenir du restaurant.

Mme Monique Tschumi, syndique, se réjouit que le conseil ne souhaite pas vendre le bâtiment.

M. Robin Pittet, précise ses propos sur le changement du restaurant.

M. Jean-Paul Henry, président, demande à **Mme Monique Tschumi, syndique**, ce qui lie la Municipalité à la gérance.

Mme Monique Tschumi, syndique lui répond qu'il y a un contrat de deux ans et qu'ils s'occupent de tout.

M. Jean-Paul Henry, président, relève que le fait d'offrir la gratuité du loyer ne serait pas tellement compatible avec la gérance.

M. Jean-Paul Henry, président, remercie la Municipalité pour ses communications détaillées.

8. Divers et propositions individuelles

M. Jean-Louis Bugnion, demande à **M. Guy Bochud** qui décide de la date du démontage de la cabane de la Praille car selon lui en hiver ce n'est pas la meilleure période.

M. Guy Bochud, municipal, lui répond que ce sera pendant le premier cours de répétition de la protection civile.

M. Robin Pittet, demande si l'éclairage a bien été diminué durant la nuit ?

Mme Monique Tschumi, syndique, lui répond que oui par endroits et que le reste du village est en projet pour 2025 car cela coûte cher à mettre en place.

M. Marc Tauxe, informe le conseil que la couverture du toit de la fontaine de Vers-la-Doey est abîmée et qu'il serait nécessaire de la réparer.

Mme Monique Tschumi, syndique, lui répond qu'elle a demandé aux employés communaux de s'en occuper et que si ce n'est pas encore fait cela se fera très rapidement.

M. Jean-Paul Henry, président, souhaiterait que le nouvel employé communal vienne se présenter au conseil si possible.

Mme Monique Tschumi, syndique, répond qu'il viendra dès qu'il aura fini sa période d'essai et que la Municipalité est très satisfaite de lui.

M. Christian Roubaty, municipal, nous explique que le nouvel employé devra faire une formation de surveillant réseau de base afin de pouvoir intervenir au besoin sur le réseau d'eau de la commune.

Prochaines séances : le jeudi 20 mars 2025
le vendredi 20 juin 2025

M. Jean-Paul Henry président lève la séance à 21h52

Pour le Conseil Communal de Corbeyrier

Jean-Paul Henry
Présidence

Morgane Lüthi
Secrétariat